

Pour permettre à ceux qui combattent les inégalités d'avoir un regard plus pertinent sur la **réalité complexe** de la pauvreté et la **relativité des chiffres** qui essaient de la mesurer ainsi que sur le **rôle essentiel des services publics**. Parce que l'action syndicale doit être fondée sur une approche objective et cohérente, loin des revendications systématiques invoquant une réalité déformée qui ont perdu toute crédibilité.

Sources d'information

INSEE - Données statistiques (enquêtes ERF et SRCV)
COR - 13^{ème} rapport du 16 décembre 2015
OCDE - Panorama des systèmes de retraite (2009)
OCDE - Panorama des pensions (2013 et 2015)
Observatoire des inégalités (site internet)
SENAT - Rapport d'information sur la pauvreté et l'exclusion (2008)

Pauvreté des pays riches et pauvreté des pays pauvres

Bien qu'il ne soit pas question ici de traiter de la pauvreté dans le monde, on ne peut pas évoquer cette notion sans rappeler que l'utilisation du mot « pauvreté » n'a pas le même sens dans tous les pays.

Selon l'Observatoire des inégalités (30/10/2015), la pauvreté recule dans le monde mais de fortes inégalités persistent entre territoires. Près d'un milliard d'individus (sur 7 milliards) vivent toujours avec moins de 1,90 dollar par jour, le seuil d'extrême pauvreté. Ils étaient 2 milliards en 1981 (sur 4,5 milliards).

Alors que le « seuil de pauvreté » des pays en développement ou émergents est d'environ 50 euros par mois, en France et dans les pays développés, il est de l'ordre de 1000 euros soit vingt fois supérieur... mais il correspond à une proportion identique de l'ordre de 15% de la population concernée.

La pauvreté dans les pays riches, une réalité... difficile à mesurer

Définition : la **pauvreté** est un terme caractérisant la situation d'un individu, d'un groupe de personnes ou d'une société qui ne dispose pas des ressources suffisantes pour lui permettre de satisfaire ses besoins fondamentaux et se développer normalement. La pauvreté réfère primitivement à l'accès à la nourriture, l'eau potable, les vêtements, le logement et le chauffage, mais avec le progrès technologique et le développement des sociétés elle concerne également l'accès à des ressources comme l'électricité et les communications, et de manière générale l'ensemble des conditions de vie, incluant l'accès à des soins de santé et l'éducation.

On voit bien dans cette définition à quel point le regard scientifique sur la pauvreté est un exercice complexe qui nécessite sans doute de multiples points de vue difficilement réductibles à une mesure unique et chiffrée. C'est pourquoi le « **taux de pauvreté** » qui est actuellement utilisé dans les pays développés n'est qu'un **indicateur** qui doit être confronté à d'autres données.

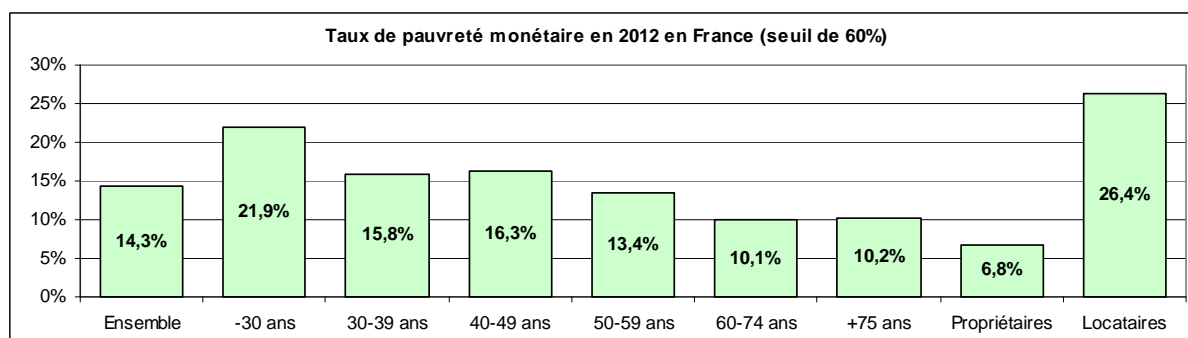
En effet, le seuil généralement retenu de **60% du revenu disponible médian** (50% dans certaines études) présente non seulement un caractère purement conventionnel, mais surtout un caractère relatif qui en fait plus un indicateur des inégalités qu'un indicateur de pauvreté.

Si cet indicateur a le mérite de la simplicité, facilitant les comparaisons, il présente des limites importantes, rarement rappelées par ceux qui l'utilisent :

- ce n'est qu'un indicateur monétaire qui ignore donc tous les aspects non-monétaires de la pauvreté ;
- il ne prend pas en compte la totalité du revenu disponible ni des éléments importants du niveau de vie comme la propriété du logement où l'accès à certains services publics, ni les filets de protection mis en place par les politiques locales d'aide sociale ;
- les données statistiques sur lesquelles il est calculé évoluent dans le temps et ne sont pas disponibles de manière strictement identique pour tous les pays ;
- les populations étudiées sont souvent différentes : certaines études portent sur les individus, d'autres sur les ménages (au sens fiscal du terme), de même que pour les retraités, il peut s'agir des personnes âgées (+ de 60 ans ou + de 65 ans) ou des personnes percevant une pension...

La pauvreté monétaire

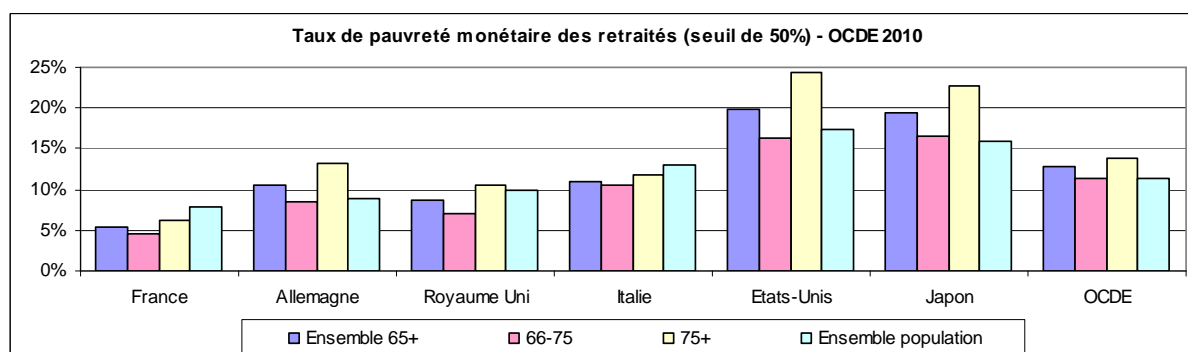
Après avoir évoqué ces difficultés méthodologiques, on peut examiner le taux de pauvreté monétaire tel qu'il résulte de différentes études publiées principalement par l'INSEE au plan national et par l'OCDE au plan international.



Source INSEE - Données 2012 - Selon l'âge de la personne de référence du ménage

Au plan national, les données 2012 de l'INSEE mettent en évidence des disparités importantes selon l'âge avec un taux de pauvreté qui apparaît moins important chez les **personnes âgées**, phénomène qui s'explique sans doute en partie par le fait que les personnes âgées sont plus souvent propriétaires de leur logement, critère qui est fortement discriminant, mais aussi par le rôle des filets de protection sociale.

Le 13^{ème} rapport du COR note que, *resté stable depuis 1996, le taux de pauvreté des retraités en 2013 est estimé à 7,9% alors qu'il est de 14% pour l'ensemble de la population, atteignant 20% chez les moins de 18 ans. Il concerne un peu moins les hommes (7,5%) que les femmes (8,1%).*



Au plan international, les données 2010 de l'OCDE montrent que la situation des retraités en France est plus favorable que dans les autres pays comparables avec un taux de pauvreté de l'ensemble des plus de 65 ans qui est de 5,4% contre 10,5% en Allemagne et 8,6% au Royaume Uni, atteignant plus de 19% dans des pays tels que les Etats-Unis et le Japon.

On notera que dans ces deux pays, le taux de pauvreté des retraités est significativement supérieur à celui de l'ensemble de la population (et plus marqué encore pour les plus de 75 ans), alors qu'en France, comme au Royaume Uni ou en Italie il est nettement inférieur.

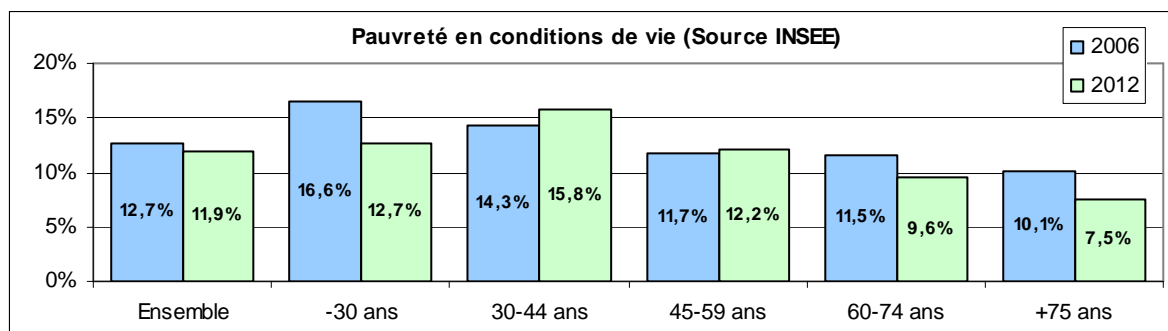
Au cours des dernières décennies, « ce sont les enfants et les jeunes adultes qui ont progressivement remplacé les personnes âgées en tant que groupe présentant un risque relativement élevé de pauvreté » (OCDE 2009 – Panorama des systèmes de retraite).

Rapport d'information du Sénat : « parmi les pays comparables, la France est l'un des pays où les transferts sociaux permettent de réduire le plus le taux de pauvreté. »

La pauvreté en conditions de vie (extrait du 13^{ème} rapport du COR)

Depuis une quinzaine d'années, l'INSEE a développé des indicateurs de pauvreté en termes de conditions de vie à partir d'une enquête Statistiques sur les revenus et conditions de vie (SRCV). Cette enquête permet d'apprécier les difficultés rencontrées par les ménages selon quatre dimensions : les contraintes budgétaires (ou l'insuffisance des ressources), les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés liées au logement. Sont considérés comme pauvres ceux qui éprouvent 8 difficultés sur les 27 items retenus par l'INSEE.

Au total, la pauvreté en conditions de vie a diminué entre 2006 et 2012, **davantage parmi les ménages de 60 ans et plus que parmi les autres ménages** : la baisse du taux de pauvreté en conditions de vie entre ces deux années a en effet été plus forte parmi les ménages de 60 à 74 ans (-1,9 point) et parmi ceux de 75 ans et plus (-2,6 points) que parmi l'ensemble des ménages (-0,8 point).

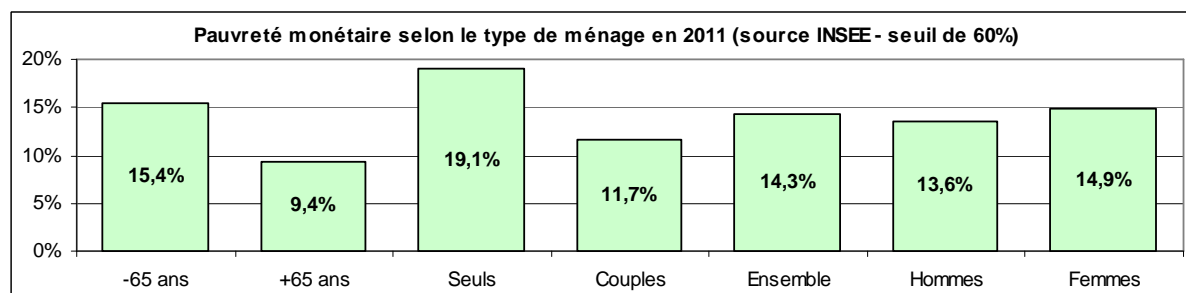


En plus des différences en fonction de l'âge, les catégories les plus touchées par la pauvreté en conditions de vie sont les familles monoparentales (27,2 % en 2012 et 31,1 % en 2013) et les couples avec 3 enfants (17,2 % en 2012 et 16,1 % en 2013), mais surtout les ménages dont la personne de référence est au chômage (40,5 % en 2012).

Parmi les retraités, 47% des allocataires du minimum vieillesse et 67% des allocataires du RSA-socle sont pauvres en conditions de vie en 2012.

A noter que les deux notions de pauvreté, monétaire ou en conditions de vie, sont loin de se recouper : il est fréquent qu'un ménage soit pauvre au sens monétaire sans être pauvre en conditions de vie ; symétriquement, il est fréquent qu'un ménage soit pauvre en conditions de vie sans être pauvre au sens monétaire. En effet, les conditions de vie dépendent non seulement du niveau de revenu, mais aussi de multiples facteurs comme la variabilité des revenus (faiblesse transitoire ou durable des revenus, diminution passée des revenus, incertitude sur les revenus futurs, etc.), les autres ressources mobilisables (patrimoine, aides de la famille, etc.), l'endettement éventuel, les événements affectant la vie du ménage (divorce, problème de santé, etc.), le coût du logement (loyer à payer ou non, montant du loyer inférieur ou supérieur aux prix du marché, etc.) ou encore le coût de la vie dans l'environnement géographique.

Les inégalités en fonction du sexe et de la composition du ménage



Bien que les données de l'INSEE pour 2011 ne fassent pas apparaître de différences très importantes entre les hommes et les femmes pour l'ensemble de la population, le taux de pauvreté des femmes qui est au plus bas entre 65 et 74 ans (7,8%) augmente de manière significative après 75 ans (12,5%) alors qu'il passe pour les hommes de 7% à 8,5%.

L'Observatoire des inégalités donne deux raisons principales à cette augmentation. *Les hommes, et encore davantage les plus démunis, ont une espérance de vie inférieure à celle des femmes. Surtout, de nombreuses femmes de cet âge n'ont pas occupé d'emploi et perçoivent des pensions très faibles, une mince pension de réversion ou le minimum vieillesse.*

Le niveau de vie réel des retraités

En 2013, le niveau de vie moyen des retraités est estimé à 2049 euros par mois et par UC, et celui des personnes actives, âgées de 18 ans ou plus, à 2062 euros par mois et par UC. Le niveau de vie moyen des retraités est supérieur à celui de l'ensemble de la population (1946 euros par mois et par UC) ; en particulier, lorsque l'on s'intéresse au niveau de vie par âge, ce sont les moins de 18 ans et les 18-24 ans qui ont les niveaux de vie les plus faibles, respectivement 1733 et 1671 euros par mois et par UC.

Le rapport entre le niveau de vie moyen des retraités et celui de l'ensemble de la population, qui était resté compris entre 101 % et 103 % entre 1996 et 2011, a légèrement augmenté ; il atteindrait 105 % en moyenne sur les deux années 2012 et 2013 (104 % si on retient une base comparable aux années 1996-2012).

Mais pour apprécier réellement le niveau de vie des retraités, il faudrait prendre en compte des éléments tels que les **revenus du patrimoine**, les **loyers imputés** ou la **mise à disposition gratuite de biens et de services** (dépenses de santé et dépendance notamment).

Ainsi, comme ils sont la plupart du temps propriétaires, les ménages retraités dépensent en moyenne moins pour leur logement que les non-retraités (430 euros par mois contre 730 euros), et leur taux d'effort en matière de logement est en moyenne de 15,7 % en 2013, contre 22,7 % pour l'ensemble des ménages non-retraités.

On trouvera dans le panorama des pensions 2013 de l'OCDE une étude détaillée sur la question des **loyers imputés** dont la prise en compte entraîne une hausse du revenu disponible des ménages qui possèdent leur résidence principale ou qui acquittent un loyer inférieur au prix du marché. Cette hausse est estimée en France à 15% pour une moyenne de 18% dans les pays de l'OCDE.

La pauvreté et les services publics

Les **services publics**, en particulier ceux fournis dans les domaines de la santé et de la prise en charge des personnes âgées, contribuent fortement à accroître le revenu des ménages situés dans la partie inférieure de l'échelle des revenus.

Dans le Panorama des pensions 2013 de l'OCDE, il est dit *que la valeur totale des services représente en moyenne 76% du revenu disponible des ménages du quintile inférieur, contre seulement 14% du revenu des personnes du quintile supérieur.*

*Les services fournis par le secteur public majorent le revenu des **retraités** de 40% en moyenne, alors que cette majoration n'est que de 24% pour la population d'âge actif. L'analyse présentée montre également que les services profitent beaucoup plus aux retraités les plus modestes qu'aux ménages âgés les plus aisés.*

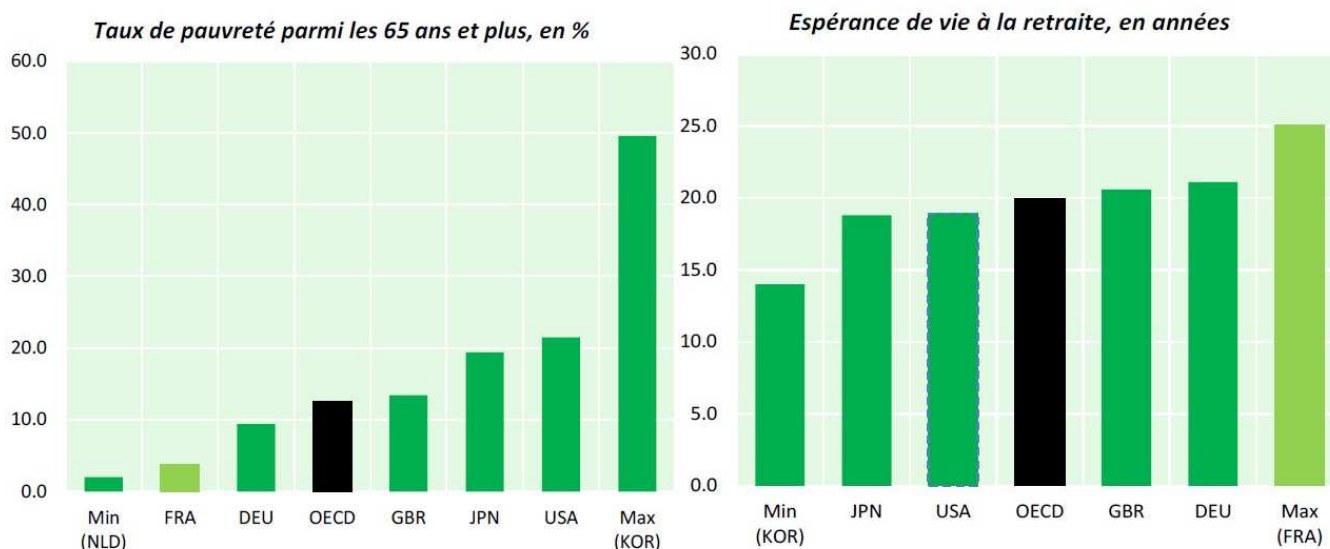
Le rapport d'information du Sénat, réalisé en 2008, s'est également intéressé à l'**impact des services publics** et notamment les services de santé qui, après 70 ans, réduiraient très fortement le taux de pauvreté.

En ce qui concerne l'**impact des aides locales** sur les niveaux de vie des retraités, il a noté que « *la plupart des aides locales existantes étant sous conditions de ressources, leur prise en compte ferait également baisser de façon significative le taux de pauvreté* ».

La pauvreté et l'espérance de vie

Dans un document intitulé « Panorama des pensions 2015 – France » paru le 1/12/2015, l'OCDE souligne que la France se caractérise par un taux de pauvreté des personnes âgées très faible et une espérance de vie à la retraite plus élevée que dans les autres pays.

La question posée est évidemment celle des mesures qui devront être prises pour garantir la pérennité de cette situation plutôt favorable fragilisée par le chômage et par l'espérance de vie.



Pour l'OCDE, « *le système de retraite en France offre une bonne protection, mais à travers une structure complexe. Grâce au dispositif du minimum contributif et aux minima sociaux (« minimum vieillesse»), le taux de pauvreté des personnes âgées est l'un des plus bas de la zone OCDE* », du fait également de « *dispositions de type crédit de retraite pour les périodes de chômage et de garde d'enfant qui sont fortement redistributives.* »